

Plan Local d'Urbanisme



- Modification n°1 -

4. Pièces graphiques modifiées

Approbation : 13/02/2012

Modification 1 :

- Plan d'ensemble 4.1

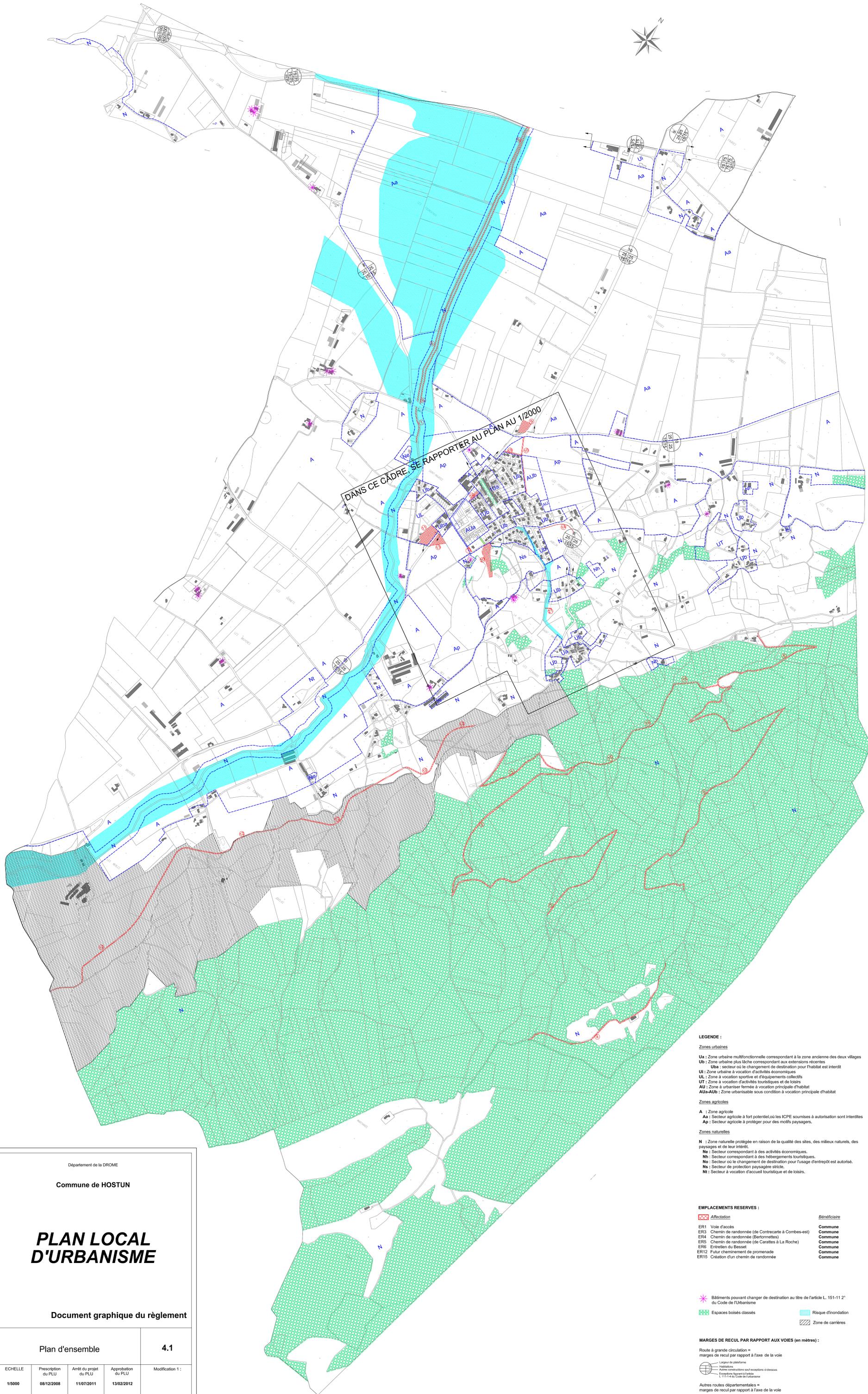
- Plan du village 4.2

BEAUR

Siège Social
10 rue Condorcet
26100 Romans-sur-Isère
04 75 72 42 00

Bureau Secondaire
12 rue Victor-Camille Artige
07200 Aubenas
04 75 89 26 08

mai 21
5.20.102



DANS CE CADRE SE RAPPORTER AU PLAN AU 1/20000

- LEGENDE :**
- Zones urbaines**
- Ua : Zone urbaine multifonctionnelle correspondant à la zone ancienne des deux villages
 - Ub : Zone urbaine plus lâche correspondant aux extensions récentes
 - Uba : secteur où le changement de destination pour l'habitat est interdit
 - Uj : Zone urbaine à vocation d'activités économiques
 - Ul : Zone à vocation sportive et d'équipements collectifs
 - Ut : Zone à vocation d'activités touristiques et de loisirs
 - AU : Zone à urbaniser fermée à vocation principale d'habitat
 - AUa-AUb : Zone urbanisable sous condition à vocation principale d'habitat
- Zones agricoles**
- A : Zone agricole
 - Aa : Secteur agricole à fort potentiel. Les ICPE soumises à autorisation sont interdites
 - Ap : Secteur agricole à protéger pour des motifs paysagers.
- Zones naturelles**
- N : Zone naturelle protégée en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt.
 - Ns : Secteur correspondant à des activités économiques.
 - Nb : Secteur correspondant à des hébergements touristiques.
 - Nc : Secteur où le changement de destination pour l'usage d'entrepôt est autorisé.
 - Nt : Secteur de protection paysagère stricte.
 - Nl : Secteur à vocation d'accueil touristique et de loisirs.
- EMPLACEMENTS RESERVES :**
- | Affectation | Bénéficiaire |
|---|--------------|
| ER1 Voie d'accès | Commune |
| ER3 Chemin de randonnée (de Contrecarre à Combes-est) | Commune |
| ER4 Chemin de randonnée (Bertonnettes) | Commune |
| ER5 Chemin de randonnée (de Carattes à La Roche) | Commune |
| ER6 Entrelac du Bassat | Commune |
| ER12 Futur cheminement de promenade | Commune |
| ER15 Création d'un chemin de randonnée | Commune |
- ✳ Bâtiments pouvant changer de destination au titre de l'article L. 151-11-2° du Code de l'urbanisme
 - 🌳 Espaces boisés classés
 - 🌊 Risque d'inondation
 - 🏗 Zone de carrières
- MARGES DE REcul PAR RAPPORT AUX VOIES (en mètres) :**
- Route à grande circulation = marges de recul par rapport à l'axe de la voie
 - Autres routes départementales = marges de recul par rapport à l'axe de la voie
 - Intervalle d'application des marques de recul

Département de la DROME

Commune de HOSTUN

PLAN LOCAL D'URBANISME

Document graphique du règlement

Plan d'ensemble		4.1
ECHELLE 1/5000	Prescription du PLU 08/12/2008	Arrêt du projet du PLU 11/07/2011
	Approbation du PLU 13/02/2012	Modification 1 :

BEAUR

15 rue Courcouronnes - 91400 Brunoy
Tél : 01 39 00 00 00 - Fax : 01 39 00 00 01
www.beaur.fr

NUMERO D'OTICE : 538 582

15 rue Courcouronnes - 91400 Brunoy - Tél : 01 39 00 00 00 - Fax : 01 39 00 00 01 - www.beaur.fr

